

Un paysage culturel évolutif et vivant

Un paysage culturel...

Le Bien proposé par le Pays Charolais-Brionnais relève des paysages culturels évolutifs vivants . Un paysage culturel évolutif vivant est " un paysage qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue. En même temps, il montre des preuves manifestes de son évolution au cours des temps " (UNESCO, Orientations). Les paysages culturels font partie des Biens culturels et relèvent de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel signée en 1972, modifiée en 1992 pour prendre en compte les paysages.

Un paysage culturel évolutif vivant conjugue la conservation des traces du passé et la préservation d'éléments patrimoniaux et paysagers avec le développement économique du territoire , au sein duquel la population habite et travaille.

Le paysage culturel évolutif vivant de l'élevage bovin charolais est né de la maîtrise empirique par les éleveurs de ressources liées à une géologie, une pédologie et une hydrologie singulières , exploitées de façon durable en préservant la biodiversité du milieu tout en suivant ou faisant évoluer des savoir-faire pluriséculaires, pour faire prospérer une race d'une qualité exceptionnelle mondialement connue et reconnue, la charolaise , dans son berceau d'origine.



... évolutif vivant

Il s'agit de proposer à l'UNESCO un paysage produit par l'interaction de l'homme (l'éleveur), de l'animal (la vache charolaise) et de la nature (des prairies bocagères) et qui, dans la durée, a été capable de se maintenir sans qu'il y ait eu rupture du système. L'élevage de la race charolaise s'est transformé depuis ses débuts au XVIIIe siècle, mais ses évolutions sur ce territoire n'ont jamais, à la différence de beaucoup d'autres grandes régions d'élevage, induit de changements profonds dans les traits essentiels du paysage. Le Bien proposé correspond au berceau de la race bovine charolaise (secteurs de la vallée de l'Arconce, du plateau du Brionnais et sud du Charolais) où l'élevage et l'embouche se sont d'abord développés avant de se diffuser dans les espaces environnants puis de conquérir l'espace international.

Dans ce terroir aux conditions géologiques et pédologiques particulières, les éleveurs perpétuent un système d'élevage et d'engraissement à l'herbe des bovins . Le paysage culturel repose sur des attributs : (constructions vernaculaires ou savantes, éléments végétaux et minéraux, éléments hydrauliques, pratiques agronomiques et pastorales). L'assemblage de ces éléments (et leur bon état relatif de conservation) est unique et forme un paysage culturel représentatif de l'élevage bovin . Les attributs et le paysage sont maintenus par la perpétuation des activités traditionnelles. La candidature au patrimoine mondial doit veiller à ce que les évolutions futures de ce paysage n'effacent pas les traces du passé.



Téléchargement

Contact

Dominique FAYARD

Directrice en charge de la candidature UNESCO

Tél. 03 85 25 96 41 - Email : dominique.fayard@charolais-brionnais.fr

Aurélien MICHEL

Chef de projet Pays d'art et d'histoire et chargé de projet candidature UNESCO
Tél. 03 85 25 96 39 - Email : aurelien.michel@charolais-brionnais.fr

Marie DURY

Chargée de mission LEADER communication et attractivité

Tél. 03 85 25 96 37 - Email : marie.dury@charolais-brionnais.fr

PETR du Pays Charolais-Brionnais

7, rue des Champs Seigneur

71600 Paray-le-Monial

www.charolais-brionnais.fr